COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

PROCES-VERBAL

Du conseil municipal du 23 juillet 2026

Date de convocation : 17 juillet 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, EDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, MALERBA Lydie, YBERT Sandra, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame LERAUX Muriel qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Monsieur CHATELLIER Julien qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Monsieur FANFANI Antoine, Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Madame ESNOUF Dominique.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 10	Absents : 5	Procurations : 5
Votants : 15		

ORDRE DU JOUR

****

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026**
- **Accompagnement de l'Etat - Contrat de mandature 2026-2032**
- **Achat du distributeur de baguettes**
- **Affaires diverses**

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur le Maire propose que Monsieur David ETIENNE soit désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ouï la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des votants la désignation du secrétaire de séance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/07/23-01

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2026 ;
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 18 juin 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/07/23-02

2. ACCOMPAGNEMENT DE L'ETAT – CONTRAT DE MANDATURE 2026-2032

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du contrat de mandature proposé par la Préfecture aux collectivités de la Manche. Cela concerne un accompagnement pluriannuel entre l'Etat et les collectivités. Le contrat de mandature part du projet de territoire défini par les élus municipaux.

Pas de demande à date.

La date limite de demande est une invitation, mais n'est pas butoir. Le conseil se réserve la possibilité de recourir à l'accompagnement sur des dossiers futurs.

3. ACHAT DU DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Pour des contraintes financières, l'exploitant ne peut assumer l'achat (ou le financement) du distributeur.

Le coût d'une machine neuve est environ de 15 000 à 16 000€. Le coût d'une machine existante serait d'environ 11 000€.

L'exploitant est dans l'attente d'une réponse de sa banque concernant l'obtention d'un emprunt afin de financer l'achat de la machine.

Dans le cas d'un refus de la banque de l'exploitant, la commune pourrait prendre en charge l'achat, l'exploitant rembourserait en mensualités sans frais, afin de garder la continuité de service.

Affaires diverses :

a. Projet d'un bâtiment d'élevage par l'Entreprise Socopa
Présentation du projet de l'entreprise SOCOPA. A la date de cette séance de conseil, aucune autorisation. Inquiétudes évoquées pour les nuisances.

b. Transfert des pouvoirs de police du Maire au profit de Coutances mer et bocage
Discussion sur le périmètre (chemins communaux, ordures ménagères sauvages…). Le choix a été fait de déléguer ces pouvoirs à l'intercommunalité.

c. Facturation de la vaisselle cassée ou perdue (location de salle)
Le coût (72€) n'est pas important, mais les contraintes de remplacement sont à gérer. Le coût / pénalité est doublé.

d. Bon d'achat
Pas de solution évidente pour les bons d'achat dans les entreprises sollicitées.

e. Convention avec l'association La Bricquette
La convention avec l'association a été signée.

f. Repas de la guinguette bricquevillaise
Date retenue : 19 septembre. Le repas serait un couscous du restaurant La rose des sables. Le coût du repas de l'an dernier était de 9€. Le repas des aînés aura lieu le 25 octobre.

g. Discussion sur l'achat et la pose de pièges à frelons asiatiques. Un achat groupé pour une quinzaine de pièges à 35€/pc est envisagé. Les pièges seraient répartis dans la commune pour un meilleur quadrillage.

h. Cimetière : un nouveau règlement a été envoyé aux entreprises intervenant dans le cimetière communal, en retour elles doivent le contresigner. La mise à jour concerne les dimensions des sépultures à respecter.

i. Continuité vieille route – voie verte : le projet constitue un poste de dépenses très important. Le chantier sera divisé en plusieurs tronçons. Le coût estimé est d'environ 60 000€, au moins deux devis seront établis.

Liste des délibérations :

Numéro	Date	Objet	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
DEL2026/07/23-01	23/07/2026	Désignation du secrétaire de séance	15	0	0	Approuvée
DEL2026/07/23-02	23/07/2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026	15	0	0	Approuvée

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 17 septembre 2026 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
David ETIENNE

Le Maire
Rodolphe JARDIN



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Acte rendu exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture le 21 SEP. 2026
Publication sur le site internet le 21 SEP. 2026